



Gérard Deltell
Député de Chauveau
Leader parlementaire du deuxième
groupe d'opposition

Québec, le 9 décembre 2013

COPIES
95715600

CB
C.C. Cab. prés.

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
1^{er} étage, Bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

Objet : Question de privilège

Monsieur le Président,

Cette lettre fait suite à la violation de droits et de privilèges des membres de l'Assemblée nationale que j'ai soulevée le 13 juin 2013, concernant le témoignage en commission parlementaire du Président-directeur-général de la Fondation du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM), Monsieur Ékram Antoine Rabbat.

À la suite de votre décision concernant cette affaire et des procédures qui en ont découlées, nous avons reçu la lettre ci-jointe en date du 6 décembre 2013. Cette mise au point de M. Rabbat nous satisfait et nous considérons désormais cet incident comme étant clos.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Gérard Deltell
Député de Chauveau
Leader parlementaire du Deuxième Groupe d'opposition

c.c. Michel Bonsaint, Secrétaire général de l'Assemblée nationale du Québec

Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
Bureau 3.96
Québec (Québec) G1A 1A4
Téléphone : 418 644-1467
Télécopieur : 418 528-9479

Bureau de circonscription
359, rue Racine
Québec (Québec) G2B 1E9
Téléphone : 418 842-3330
Télécopieur : 418 842-6444

Le 6 Décembre 2013

Monsieur Gérard Deltell
Leader du 2^e groupe d'opposition
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
3^e étage, Bureau 3.96
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur Deltell,

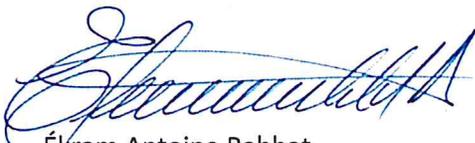
Tel que convenu, je fais suite à votre demande et vous adresse cette lettre en marge de mon témoignage du 11 juin dernier dans le cadre de la Commission parlementaire de la santé et des services sociaux.

Lors de ce témoignage, j'ai sans doute mal apprécié la portée d'une question qui me fut posée. Jamais, cependant, je n'ai voulu, en pareille occasion, induire les parlementaires en erreur. Sachez que ce fut bien involontaire de ma part et je vous offre mes sincères excuses.

Quant à la somme de 30 000 \$ versée en janvier 2011 par la Fondation à la Faculté de médecine de l'Université de Montréal pour le fonds facultaire d'excellence, le Vérificateur général a mentionné dans son rapport déposé à l'Assemblée nationale le 27 novembre dernier qu'il n'a pu établir que cette somme a servi à la rémunération de M. Christian Paire et précise qu'il n'a trouvé aucun lien direct entre ces deux événements.

Compte tenu de cette conclusion, la Fondation serait malvenue de réclamer remboursement de cette somme à la Faculté de médecine. Nous allons malgré tout faire auprès de la Faculté les démarches qui s'imposent pour nous assurer de la façon dont cette somme fut employée et partagerons avec vous le fruit de ces démarches. En terminant, croyez bien que je regrette sincèrement cet incident et souhaite vivement que cette mise au point saura vous satisfaire et y mettre un terme.

Veuillez agréer, Monsieur Deltell, l'expression de mes sentiments distingués.



Ékram Antoine Rabbat
Président-directeur général
Fondation du CHUM

c.c. Gilles Dulude, président du conseil d'administration de la Fondation du CHUM